

Lors de la dernière réunion du conseil portuaire relative aux tarifs 2022, il a été proposé **de ne pas augmenter les tarifs d'amarrage et de manutention du port de Morgat**. Seuls les tarifs de l'accès à la cale de mise à l'eau des bateaux, ont été modifiés, pour les prestations mensuelles (100 € au lieu de 90 €) et annuelles (150 € au lieu de 110 €).

La discussion sur ces tarifs ayant été très rapide, nous avons pu aborder les nombreuses questions que nous avons posées. Voici les principaux points en réponse :

1. Le Maire a confirmé qu'il y avait une Assurance « Responsabilité civile » couvrant les activités portuaires. En cas de dommages, l'assurance de l'usager peut donc se retourner contre celle du port. En cas de tempête ou de catastrophe naturelle, la responsabilité du port n'est plus engagée.
2. Concernant le sas délimitant le parking réservé, il sera ouvert à tous pendant la période hivernale, mais il pourrait être refermé, en cas de coup de vent, pour éviter l'accès à la digue.
3. Le nombre de places de rangement pour vélos pourra être augmenté sur la digue, mais aux détriments des places pour voitures.
4. Un panneau sera installé sur la digue, afin d'informer les personnes du caractère privatif de cette zone et du fait que les usagers sont « prioritaires ».
5. Il est confirmé qu'en cas de décès du propriétaire d'un bateau, la place de ponton demeure acquise pour ses héritiers (conjoint, enfants). C'est également le cas pour les copropriétaires du bateau, si le temps de cette copropriété est supérieur à 5 ans.
6. Le dossier de la rénovation du bâtiment de la capitainerie est engagé et les travaux devraient démarrer au début du mois de janvier.
7. Coopération avec l'organisme YZISEA : une application sera testée sur le smartphone des usagers. Les représentants des usagers considèrent que cette application peut être intéressante pour les visiteurs mais pas pour les locaux. La question du coût de cette collaboration devra être discutée.
8. Sur les priorités d'investissements portuaires, Yann Cusset (adjoint au port), indique que les nouveaux relevés bathymétriques ne permettent pas d'observer une évolution de l'ensablement du port. Le Maire souligne qu'il convient de distinguer les aménagements portuaires (rénovation de la capitainerie, construction du hangar...), des travaux qui pourraient être envisagés, à plus long terme, pour l'avenir du port. Des études (encore !) seront menées, en particulier en décembre prochain sur la courantologie et les phénomènes d'agitation dans le port ; ces études sont demandées par les prestataires dans le cadre du remplacement progressif des pontons.
9. Il est confirmé que le nombre de places pour hivernage sur le terre-plein est inférieur au nombre de demandes (une quinzaine en liste d'attente), et que ces places sont réservées aux usagers du port (aucun bateau extérieur).
10. Une discussion s'est instaurée sur le calage des bateaux, certains étant en limite de sécurité, pouvant entraîner des dangers lors de coups de vent. Ce sujet sera abordé au cours d'une prochaine réunion (responsabilités de chacun).
11. Les questions relatives au budget seront abordées lors du prochain conseil. D'ores et déjà, il est intéressant de signaler que la mise en place du parking payant a entraîné une recette de 60 000 € (plus les PV).
12. Il est acté que les suppléants des 3 représentants des usagers plaisanciers seront invités à la prochaine réunion du conseil, le 6 décembre prochain.
13. Une réunion du CLUPP sera programmée avant la fin de l'année, après le vote du budget.
14. En complément de cette réunion, nous avons reçu, l'après-midi, Yann Cusset et les responsables des services techniques pour évaluer les travaux qui devraient être réalisés sur le

bâtiment nettoyage de la toiture et des gouttières, récurage du fossé à l'arrière du bâtiment, installation d'un point d'eau. Ces travaux seront réalisés dans un délai « le plus court possible ».

Pierre COLIN